CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENAC

SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quinze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe JOUANOLOU, Maire.

Étaient présents : Philippe JOUANOLOU, Michèle DUFFOUR, Martine CHARRON,

Jean-Louis PLANTE, Pierre DARESSY, Christophe TOURNEFIER, Sébastien ABADIE, Viviane LIE, David EMBERT, Cyril BIBES, Nathalie THOMAS, Véronique MARTINEZ, Alexandra DENARD,

Thierry LANNES.

Était excusée : Audrey GONZALVO.

Date de convocation : 12 octobre 2020

Date d'affichage : 22 octobre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Secrétaire de séance : Martine CHARRON

1 – PARKING DU BAR-RESTAURANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le parking du bar-restaurant est presque terminé. Le coût est un peu plus élevé que les prévisions budgétaires.

Les employés communaux sèmeront du gazon grâce à la location d'une engazonneuse. Des panneaux de circulation seront installés dans le parking.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de réaliser le goudronnage du parking.

<u>ECLAIRAGE PARKING ET ALENTOURS DU FUTUR BAR-RESTAURANT – Délibération n° 2020-04-01</u>

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'éclairer le parking et les alentours du futur bar-restaurant. L'opération consiste à reposer 3 candélabres à proximité du bar-restaurant, à changer la liaison du câble entre armoire A01 et A01.018, ainsi qu'à installer un nouveau candélabre sur le parking.

Monsieur le Maire précise que la commune a été retenue pour l'année 2020 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 7 000,00 €

FONDS LIBRES 3500,00 €PARTICIPATION SDE 3500,00 €TOTAL 7000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- 2 s'engage à garantir la somme de **3 500,00** € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- 3 précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

2 – MARCHE LOCAL

Monsieur le Maire évoque son idée qui consiste en l'installation d'un marché local. Plusieurs commerçants l'ont déjà contacté. Après avoir obtenu l'approbation du Conseil Municipal, il explique au Conseil qu'il conviendra de constituer une régie municipale, dont le régisseur serait un employé de la commune, et d'établir un règlement de marché pour lequel l'aide de l'ADAC sera sollicitée.

Monsieur le Maire indique pour le prochain Conseil, il faudra définir le jour de ce marché alimentaire ainsi que sa fréquence, et réfléchir au montant de la redevance qui sera demandée aux commerçants.

3 – <u>SIGNALETIQUE</u>

Monsieur le Maire informe qu'il est envisagé d'installer, à l'entrée du village, des panneaux d'information afin d'orienter les visiteurs vers certains commerces ou sites touristiques.

Il serait également intéressant de demander une signalétique particulière sur la 2X2 voies afin d'annoncer le bar-restaurant.

4 – <u>OUVERTURE DU BAR-RESTAURANT</u>

Monsieur le Maire informe que la réception des travaux est prévue le lendemain de ce Conseil : vendredi 16 octobre. L'ouverture est prévue au début du mois de novembre. Quelques points restent à finaliser : la licence, le contrat de bail, le mobilier, le Consuel, la déclaration d'activité, la déclaration d'ouverture. Il est décidé d'offrir au gérant les 3 premiers mois de loyer. Celui-ci couvrira la location du bâtiment et de la terrasse. Le parking sera mis à disposition gratuitement.

5 – ECOLES

Monsieur le Maire informe que la salle des fêtes de Bénac est utilisée en permanence pour les 3 écoles du Sivom du Marquisat, lors des moments de récréation ou de garderie. En raison du protocole sanitaire de l'éducation nationale, il a été décidé qu'aucune autre activité régulière ne pourrait se dérouler dans cette salle car toute désinfection serait alors trop lourde à réaliser. Aussi, il conviendra d'estimer la consommation de chauffage par l'école afin de proposer au Sivom de participer financièrement à la dépense.

6 - DECHARGE DU SABLAS

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Préfet des Hautes-Pyrénées a adressé à la commune un arrêté de mise en demeure concernant l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) que la commune exploite au lieu-dit « Les Sablas ».

Il explique qu'en attendant de trouver un repreneur pour exploiter cette décharge, il convient d'effectuer des travaux de mise en sécurité du site en réalisant une clôture complète de l'installation rapidement. Des photos justifiant cette réalisation seront envoyées très vite à la Préfecture.

7 – MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES LOISIRS POUR LES COURS DE QI GONG DURANT L'ANNEE 2019-2020 – Délibération n° 2020-04-02

Considérant la demande de Madame Catherine Tellosa Rosinach, professeur de yoga et de qi gong, intervenant une fois par semaine dans la salle des loisirs de Bénac,

Considérant que le confinement du printemps 2020 a empêché la continuité de cette activité sur Bénac,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de réduire à 250 euros le tarif de location de la salle pour les cours de Qi Gong durant l'année 2019-2020.

8 – TEMPS DE TRAVAIL DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire expose qu'une augmentation de la durée du temps de travail du secrétariat de mairie pourrait intervenir dès que le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Marquisat sera dissous. En effet, les heures de travail allouées aux deux secrétaires sont insuffisantes compte-tenu de la charge de travail. Le conseil municipal sera appelé à délibérer le moment venu.

9 – MISE A DISPOSTION D'UN EMPLOYE COMMUNAL – Délibération \mathbf{n}° 2020-04-04

Monsieur le Maire rappelle que la Commune met à disposition des communes d'Hibarette et Lanne ainsi que du SIVOM du Marquisat l'agent d'entretien dont le contrat a été renouvelé au titre du dispositif du Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) au 1^{er} août 2020.

Monsieur le Maire présente l'emploi du temps de Madame Marie-Claire LARROUQUIS et précise le temps de mise à disposition :

- de la commune d'Hibarette 1 heure 30' par semaine pour effectuer du ménage à la mairie,
- de la commune de Lanne 3 heures par semaine pour effectuer du ménage à la mairie,
- du SIVOM du Marquisat 10 heures par semaine pour effectuer du ménage aux écoles.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour que Marie-Claire LARROUQUIS soit mise à disposition des communes d'Hibarette et de Lanne ainsi que du SIVOM du Marquisat selon son emploi du temps et que cette décision est applicable au 1^{er} août 2020.

Monsieur le Maire est chargé de toutes les formalités administratives. Il est notamment autorisé à signer la nouvelle convention de mise à disposition ou l'avenant à l'actuelle convention.

10 - SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire indique que des devis ont été demandés pour mettre en place une plateforme-ralentisseur devant l'école.

Le Conseil Municipal estime cette installation prioritaire.

Monsieur le Maire informe que du 5 au 23 août, deux radars pédagogiques ont été installés à deux entrées du village : route d'Orincles et route de Visker. Il ressort de l'analyse du trafic que les vitesses moyennes sont bien supérieures à celle autorisée (50 km/h) : 60 km/h sur la route de Layrisse et 70 km/h sur la route d'Orincles. Il conviendra donc de réfléchir rapidement à la gestion de la vitesse dans ces entrées de village.

11 – MODIFICATION DU BUDGET 2020 – Délibération n° 2020-04-05

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir régler certaines dépenses non prévues lors du vote du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le budget primitif 2020 comme ci-après.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	1 000.00 €	0.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00€
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00€	1 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00€	1 000.00 €	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00€	0.00€
			'	
INVESTISSEMENT				
R-024-111 : REMPLACEMENT VEHICULE COMMUNAL	0.00€	0.00 €	0.00€	1 500.00 €
TOTAL R 024 : Produit des cessions	0.00€	0.00 €	0.00€	1 500.00 €
R-1323-102 : REPARATION VOIRIE SUITE DEGATS INONDATIONS DE JUIN 2018	0.00€	0.00 €	11 100.00 €	0.00€
TOTAL R 13 : Subventions d'investissements	0.00€	0.00 €	11 100.00 €	0.00€
D-2051-122 : ACHAT LICENCE IV	10 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
D-2051-128 : ACQUISITION CERTIFICATS ELECTRONIQUES	0.00€	1 000.00 €	0.00€	0.00€
D-2051-129 : CREATION SITE INTERNET ET PAGE WEB D'INFORMATION	0.00€	1 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	10 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00€
D-2115-125 : ACQUISITION MAISON « HAFNAOUI »	4 000.00 €	0.00 €	0.00€	0.00€
D-2182-111 : REMPLACEMENT VEHICULE COMMUNAL	11 000.00 €	0.00 €	0.00€	0.00€
D-2184-116 : CREATION BAR-RESTAURANT	0.00€	11 000.00 €	0.00€	0.00€

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000.00 €	11 000.00 €	0.00€	0.00€
D-2313-116 : CREATION BAR-RESTAURANT	0.00€	22 800.00 €	0.00€	0.00€
D-2315-102 : REPARATION VOIRIE SUITE DEGATS INONDATIONS DE JUIN 2018	47 400.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
D-2315-123 : AMENGAMENT ESPACES PUBLICS AUTOUR DU BAR-RESTAURANT	0.00€	21 000.00 €	0.00€	0.00€
D-2315-127 : REALISATION PLATEAU RALENTISSEUR DE L'ECOLE	0.00€	6 000.00 €	0.00€	0.00€
Total D 23 : Immobilisations en cours	47 400.00 €	49 800.00 €	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	72 400.00 €	62 800.00 €	11 100.00 €	1 500.00 €
Total Général		- 9 600.00 €		- 9 600.00 €

12 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle que le dernier Plan Communal de Sauvegarde élaboré en 2016, devra être révisé suite aux élections municipales. La Commission créée à cet effet sera chargée de sa mise à jour. Monsieur David EMBERT, son vice-président dirigera les travaux.

13 – TRANSPORT A LA DEMANDE

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a mis en place un système de transport à la demande, via la société Kéolis. Il conviendra de prévoir rapidement un Bénac-Infos pour présenter ce service aux habitants : les endroits desservis, les jours et horaires de transport, les tarifs et le numéro de téléphone de réservation.

14 – <u>RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE</u> <u>D'AGGLOMERATION</u>

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du dernier rapport d'activités de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, pour l'année 2019. Après avoir demandé si quelqu'un avait des questions concernant ce rapport, il informe le Conseil qu'une réunion importante sur le PLUI aura lieu le 2 décembre.

15 – <u>RECENSEMENT DE LA POPULATION</u>

Monsieur le Maire informe que la commune de Bénac est concernée en 2021 par le Recensement Général de Population, organisé de façon nationale par l'INSEE. Il aura lieu du 21 janvier au 20 février. Martine Charron a été nommée coordinatrice communale et Serge Peluhet a accepté d'être à nouveau agent recenseur.

16 – <u>ASSOCIATION DES CONSCRITS</u>

Monsieur le Maire indique que les conscrits l'ont contacté car ils souhaitent élargir l'adhésion des membres jusqu'à 25 ans. Monsieur le Maire rappelle que certains adultes dans la commune s'étaient également proposés pour aider et accompagner les conscrits dans certaines

démarches. Il suggère donc que quelques élus rencontrent le Bureau des conscrits afin d'en parler.

17 – <u>BULLETIN MUNICIPAL</u>

Monsieur le MAIRE indique que la Commission Communication est en train de travailler sur l'élaboration du prochain bulletin municipal, qui devrait paraître vers le 1^{er} janvier.

En parallèle, seront proposés aux habitants un site internet et un panneau-pocket.

17 – <u>DESSERTE EN ELECTRICITE DU 25 RUE DU BOIS A BENAC (65)</u> – Délibération n° 2020-04-03

Monsieur le Maire expose que pour alimenter en électricité la maison d'habitation actuellement en construction au 25 rue du Bois à BENAC (65), il est nécessaire de réaliser l'extension souterraine du réseau BT 230/400 et de poser en attente des fourreaux TPC 63.

Monsieur le Maire précise que la commune a été retenue pour l'année 2020 sur le programme « ELECTRICITE », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65. Le montant HT de la dépense est évalué à : 8 000,00 €

FONDS LIBRES 2 800,00 €
PARTICIPATION SDE 5 200,00 €

TOTAL 8 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- 2 s'engage à garantir la somme de **2 800,00** € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- 3 précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

18 – QUESTIONS DIVERSES

18 - 1 : Messe de la Toussaint

Michèle Duffour informe le Conseil que la Toussaint sera célébrée à Bénac le 1^{er} novembre à 16 h : passage au cimetière, puis messe.

18 - 2 : Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la pandémie, le 11 novembre sera célébré en petit comité, en présence seulement de quelques élus de Bénac et de Barry. Seul un dépôt de gerbe sera effectué.

La séance est levée à 22 heures 30.

Philippe JOUANOLOU Michèle DUFFOUR Martine CHARRON

<u>Jean-Louis PLANTÉ</u> <u>Pierre DARRESSY</u> <u>Christophe TOURNEFIER</u>

<u>Sébastien ABADIE</u> <u>Viviane LIE</u> <u>David EMBERT</u>

<u>Cyril BIBES</u> <u>Nathalie THOMAS</u>

<u>Véronique MARTINEZ</u> <u>Alexandra DENARD</u> <u>Thierry LANNES</u>

<u>DÉLIBÉRATIONS</u>

NUMERO	SUJET	PAGE
2020-04-01	Eclairage parking alentours du futur bar-restaurant	Recto feuille 20200014
2020-04-02	Modification du tarif de location de la salle des loisirs pour les cours de Qi	
	Gong durant l'année 2019-2020	Recto feuille 20200015
2020-04-03	Desserte en électricité du 25 rue du Bois à Bénac (65)	Verso feuille 20200017

2020-04-04	Mise à disposition d'un employé communal	Recto feuille 20200015
2020-04-05	Modification budgétaire 2020	Verso feuille 20200015